



HONORAIRES

TRANSACTION

Honoraires à la charge du **VENDEUR**, calculés sur les tranches du prix de vente suivantes :
Montant minimum d'honoraires : 6 000€

Sur la tranche de prix inférieure à	100 000 €	8%
Sur la tranche de prix comprise entre	100 001 et 140 000 €	7%
Sur la tranche de prix comprise entre	140 001 et 180 000 €	6%
Sur la tranche de prix comprise entre	180 001 à 220 000 €	5%
Sur la tranche de prix supérieure à	220 001 €	4%
Estimation	200 €/appartement 300 €/maison	

LOCATION

Locaux d'habitation vides, meublés ou mixtes

(soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)

A la charge du locataire :

Visite, constitution du dossier, rédaction de bail (Bien situé en zone tendue)	10 €/m ² habitable
Visite, constitution du dossier, rédaction de bail (Bien situé hors zone tendue)	8 €/m ² habitable
Etat des lieux d'entrée	3 €/m ² habitable

A la charge du propriétaire :

Visite, constitution du dossier, rédaction de bail (Bien situé en zone tendue)	10 €/m ² habitable
Visite, constitution du dossier, rédaction de bail (Bien situé hors zone tendue)	8 €/m ² habitable
Etat des lieux d'entrée	3 €/m ² habitable
Entremise & négociation	3,5 % du loyer annuel CC

Locaux professionnels & commerciaux

20 % du loyer global annuel, à la charge du locataire

GESTION LOCATIVE

Locaux d'habitation vides, meublés ou mixtes

(soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)

& Locaux professionnels & commerciaux

8 % des sommes encaissées

Option Garantie loyers impayés

(Seulement pour les baux à usage d'habitation)

3 % du loyer mensuel charges comprises